

« La réforme des retraites repose sur des mensonges en série »

 alternatives-economiques.fr/reforme-retraites-repose-mensonges-serie/00091757

François Hommeril, *Alternatives économiques*, 5 février 2020

François Hommeril Président de la CFE-CGC.

La CFE-CGC, la confédération des cadres, occupe une place singulière dans le paysage syndical. Elle est la seule organisation catégorielle à être représentative au niveau national, avec 19,39 % des suffrages exprimés lors de la dernière mesure d'audience syndicale de 2017.



Mais elle se distingue aussi par la personnalité et le franc-parler de son président François Hommeril, réélu pour un deuxième mandat en octobre dernier. Ce Rouennais d'origine, ingénieur chimiste et cadre chez Péchiney s'est opposé à la loi El Khomri puis aux ordonnances Macron. Il a tempêté contre la réforme de l'assurance chômage, avant de se ranger dans le camp de l'intersyndicale contre la réforme des réformes.

Allergique à l'étiquette de syndicat réformiste dès lors qu'elle est apposée par un pouvoir politique, François Hommeril revient sur les contrevérités qui fondent, selon lui, le futur régime de retraite. Et propose des solutions alternatives.

Vous ne voulez pas de cette réforme. Qu'espérez-vous décrocher dans cette conférence de financement qui, d'une certaine manière, entérine la logique budgétaire du projet ?

La CFE-CGC a rejoint l'intersyndicale et la rend de fait majoritaire chez les salariés. Nous avons un mandat permanent qui est de participer aux réunions auxquelles nous sommes conviés. Cette conférence est une tribune supplémentaire pour reposer sur la table nos préoccupations principales : la question de la viabilité du système et trancher enfin de la question des catégories malmenées dans le futur système.

Nous allons participer aux six réunions de la conférence avec un esprit positif, mais sans concession à l'égard d'une réforme qui est uniquement budgétaire. La retraite à point n'est pas un but, mais un moyen pour restreindre le volume des pensions, et un certain nombre de catégories seront mises à contribution. Nous y allons donc pour faire la lumière sur cette situation, ce que l'étude d'impact qui accompagne les projets de loi n'a pas fait.

Deux volets sont à l'ordre du jour : jusqu'à 2027, avec l'âge pivot, et ensuite avec l'âge d'équilibre ! Deux mots pour dire exactement la même chose. Le gouvernement a adopté une stratégie d'évitement pour focaliser l'attention sur l'échéance de 2027, alors que notre cible principale, c'est ce qui va se passer ensuite, avec l'entrée en vigueur de la retraite à points.

C'est l'éviction des cadres qui ne cotiseront plus au-dessus de 10 000 euros par mois qui vous préoccupe le plus ?

Le fait de passer de huit à trois plafonds de la Sécurité sociale représente 3,7 milliards d'euros de cotisations en moins par an... Nous tirons la sonnette d'alarme depuis près de deux ans. Jean-Paul Delevoye a bien tenté de répondre à côté, en proposant de baisser progressivement les niveaux de plafonds de huit à sept puis à six... Mais on a beau retourner le problème dans tous les sens, le gouvernement confond stock et flux.

Nous montons au créneau au nom du déséquilibre financier que le gouvernement crée lui-même !

Il va falloir continuer à payer les pensions des cadres avec moins de cotisations qui entrent. Si on veut passer à trois plafonds de la Sécu, il faut mettre 70 milliards d'euros sur la table, l'exact montant des réserves de l'Agirc-Arrco. Nous montons au créneau au nom du déséquilibre financier que le gouvernement crée lui-même ! Il a beau répéter que des gens qui sont à plus de 10 000 euros par mois n'ont pas besoin de la solidarité, il ponctionne des réserves que chacun a contribué à créer. Il détruit des éléments de solidarité.

Le conseil d'Etat a sévèrement critiqué le projet de loi. Pensez-vous utiliser ses arguments ?

« *Le conseil d'Etat rejoint l'intersyndicale !* » C'est ce que j'ai très vite tweeté. Evidemment, le rapport de force est plus solide lorsqu'une majorité des corps sociaux s'exprime conformément à l'opinion. Mais le rapport de force le plus efficace est celui de la conviction, que l'on construit à partir de l'analyse des données. Nous sommes dans une impasse peu éclairée, car la réforme repose sur des mensonges en série.

Pour justifier un mensonge originel, le gouvernement en accumule d'autres et en vient à contrarier les éléments les plus élémentaires de la réalité

Lorsque le gouvernement a annoncé vouloir flexibiliser le marché du travail, il n'a pas menti sur la marchandise. Avec les retraites, Emmanuel Macron a dit vouloir faire une réforme de justice sociale. Toutes les dérives viennent de là. Pour justifier un mensonge originel, le gouvernement en accumule d'autres et en vient à contrarier les éléments les plus élémentaires de la réalité. Les cinq réformes précédentes des retraites ont été menées sur des constats partagés de l'état des régimes, qui appelaient des réponses

politiques, et poussaient chacun à prendre ses responsabilités, ce que la CFE-CGC a fait en 2015 avec l'accord Agirc-Arrco qui a introduit un bonus-malus temporaire. Ce n'est pas si facile à faire, mais on l'a fait.

Vous parlez de mensonges, lesquels précisément ?

Prenez les bas salaires : la garantie de minimum de pension à 1 000 euros est en réalité fantaisiste, puisqu'une personne ayant une carrière complète au Smic en profite déjà. Mais lorsqu'on a travaillé toute sa vie au salaire minimum, on a toutes les chances que cette trajectoire soit chahutée, donc lacunaire. Ce sera plutôt le minimum vieillesse qui attend ces salariés.

En fait, cet argument n'est valable que pour certains indépendants et les agriculteurs. Mais qui doit payer pour rembourser aux agriculteurs la valeur que les intermédiaires et les industriels ont captée à leurs dépens depuis des décennies et qui explique le bas niveau de leurs revenus ? Cette question de principe est au cœur du projet gouvernemental : faire payer ceux qui sont en « milieu de gamme ». Par ailleurs, le régime des agriculteurs fait déjà l'objet de transferts importants, et cela ne choquerait personne de les augmenter sans que l'on ait à changer de système !

Deuxième mensonge : les mères de famille. Aujourd'hui, dans le régime général, un enfant donne droit à deux années de cotisations (huit trimestres, NDLR), ce qui leur évite de subir une décote de 10 % s'il leur manque l'équivalent de ces trimestres. Demain, on aura beau donner à la mère, ou au père d'ailleurs, 5 % de bonus dès le premier enfant, un élève de CM1 est capable de faire la soustraction : la mère aura une décote de 5 % sur sa pension. Nous l'avons dit à Jean-Paul Delevoye, dès le début. Il nous a répondu : on a réalloué les avantages familiaux à l'ensemble de la population, mais les femmes qui ont une carrière complète y gagneront... On a créé un bonus pour celles qui ont tous leurs droits au détriment des autres. C'est antisocial.

Le cœur du projet gouvernemental est de faire payer ceux qui sont en « milieu de gamme »

Troisièmement : les carrières ascendantes. On sait que les jeunes commencent à se stabiliser aux alentours de 30 ans et qu'ils galèrent ensuite à partir de 55 ans. Il y a donc 25 années un peu stables, pendant lesquelles la carrière devient ascendante. Mais à partir du moment où l'on déborde des 25 meilleures années pour calculer les pensions, on détériore l'image de carrière harmonieuse dont la retraite doit être le reflet. Or, nous savons que nos collègues quinquagénaires dans la métallurgie, le bâtiment, la banque... sont souvent entrés dans la vie active comme ouvrier ou employé avant de devenir cadre, agent de maîtrise. L'ascenseur social, c'est quelqu'un qui commence au Smic et qui finit à deux fois le Smic.

N'est-il pas étonnant que l'idée de promotion par le travail, pour des politiques qui se disent libéraux, ne porte aucune valeur sociale ?

Oui. C'est à ceux qui s'en sont sortis mieux que les autres, qu'on va faire porter le poids de ceux qui ont eu des carrières si difficiles. Comme le dit Thomas Piketty, c'est une stratégie qui consiste à faire se battre entre eux ceux qui ont un peu et ceux qui ont très peu.

Les simulateurs de l'étude d'impact affirment pourtant l'inverse : les cadres, les carrières ascendantes seront les gagnants de la réforme.

La seule catégorie qui s'en sort est celle des cadres diplômés des grandes écoles, qui entrent dans la vie active avec un revenu supérieur au plafond de la sécurité sociale [3 428 euros NDLR]. Ils ne subiront plus l'effet du plafond de la Sécu pour le régime général et bénéficieront à plein de la masse des points accumulés.

La seule catégorie qui s'en sort est celle des cadres diplômés des grandes écoles qui entrent dans la vie active avec un revenu supérieur à 3 400 euros

Ils pourront aussi partir sans attendre d'avoir 67 ans grâce à l'âge pivot. Mais c'est une catégorie en voie de disparition.

Pourquoi critiquez-vous la pertinence des simulations du gouvernement ?

Les simulations sont toutes bidons pour une raison simple : il suffit de lire sa fiche de paie. Aujourd'hui, les cotisations de solidarité, c'est-à-dire qui ne donnent pas de droits, sont de 9,94 % au-dessus du plafond de la Sécurité sociale, et de 6,47 % en dessous. Soit entre un tiers et un quart des cotisations versées.

C'est grâce à ce mécanisme de solidarité qu'un salarié au Smic a une pension égale à 85 % de son dernier salaire, alors que le taux de remplacement d'un cadre est de 50 %. D'où notre interrogation : comment va-t-on équilibrer le futur système avec des pensions calculées sur 90 % des cotisations, alors que le gouvernement prévoit de consacrer seulement 10 % à la solidarité ? C'est impossible...

Vous ne demandez pas le retrait définitif du projet ni ne remettez en cause la légitimité du gouvernement à établir un régime par points. Alors que contestez-vous ?

La réforme est inutile et dangereuse. Les partenaires sociaux ont toujours assumé cette question de l'équilibre financier dans le passé. Nous avons veillé à constituer des réserves pour que notre système affronte les vagues de la démographie et anticipe les déficits. C'est juste socialement, car ce sont les cohortes les plus nombreuses qui constituent ces excédents, puis qui les consommeront une fois à la retraite. Avec ce système, on ne fait pas peser les risques sur les générations futures.

Nous sommes confrontés en permanence à des éléments de langage... J'ai du mal à saisir, je viens d'un monde où l'on ne conteste pas la réalité

Muriel Pénicaud affirme qu'en l'absence de réforme, on laisserait la dette sur le dos de nos enfants. C'est un argument qui ne tient pas la route une seconde. Lorsque la ministre du Travail prône un régime équilibré, sans réserves, cela produit justement les effets qu'elle dénonce. Nous sommes confrontés en permanence à des éléments de langage... J'ai du mal à saisir, je viens d'un monde où l'on ne conteste pas la réalité.

Vous dites que le front du refus (CGT-CGC-SUD-FSU) représente une majorité du salariat en vous appuyant sur les résultats aux élections professionnelles. Cette majorité peut-elle peser dans la conférence sur le financement, qui n'est pas formellement une négociation ?

Oui, la majorité pèse. D'ailleurs, le Premier ministre anticipe, dans la lettre qu'il nous a adressée, l'absence de compromis final. Je lui ai demandé ce que signifiait pour lui un accord. Ce sera « *lorsque j'aurai le sentiment qu'il y a un accord...* », a-t-il répondu en substance.

Evidemment, au vu des conditions que j'ai décrites, ma première demande aurait été le report de la réforme. Mais, à partir du moment où nous sommes obligés de nous soumettre à un agenda politique, j'attends au moins du gouvernement qu'il présente une solution qui marche ! Or, ce qui est présenté aujourd'hui ne fonctionne pas, et ne fonctionnera pas. On court à la catastrophe.

Quels sont les moyens qui peuvent rendre le système opérationnel ?

Le premier, c'est que tout le monde cotise. Cela suppose de réintégrer les personnes situées entre trois et huit plafonds de la Sécurité sociale. Le deuxième, c'est de conserver les notions de durée et d'âge. Et nous avons à la CFE-CGC une vieille proposition : faire la somme des deux, pour ouvrir le droit à la retraite à partir d'un total de 105 [soit par exemple 45 ans de cotisation à 60 ans, 43 ans de cotisation à 62 ans, ou 40 ans de cotisations à 65 ans, NDLR].

Nous proposons de conserver les notions de durée et d'âge puis de faire la somme des deux

Car s'il est tout à fait légitime pour une personne qui a commencé jeune de partir plus tôt, il n'est pas juste de contraindre celles et ceux qui ont commencé plus tard de passer cinq années de moins à la retraite. Contrairement à ce que prétend le président de la République, le critère de durée n'est pas juste en soi. Il est juste pour certains, mais injuste pour d'autres.

Il est en outre plus facile de valoriser la pénibilité quand on conserve la notion de durée. Ce système mixte à la française, que nous préconisons, respecte les catégories actives au sens large et les carrières individuelles et permet, in fine, de fixer un âge du taux plein.

Je pense enfin qu'il faut définir un taux de remplacement minimum. Cela réglerait tous les problèmes, notamment dans la fonction publique.

Le Medef vous rejoint sur le fait que les cadres doivent continuer à cotiser au-delà de trois plafonds de la Sécurité sociale. Cela vous étonne-t-il ?

Ce gouvernement est tellement pressé de se faire bien voir du monde du business, que ses membres ont totalement perdu pied avec ce qu'est la réalité du monde de l'entreprise. La majorité vient de voter contre l'allongement de cinq à douze jours de congé pour deuil d'un enfant, alors que le patronat est prêt à payer. Devant le tollé général, ça n'a pas traîné, la ministre a rétro-pédalé et on est convoqué mercredi 5 février par Muriel Pénicaud pour une concertation.

Le patronat n'a jamais non plus été demandeur de cette réforme à points. Quant à cette affaire du passage de huit à trois plafonds de la Sécurité sociale, il a commencé à tordre le nez et à flairer les ennuis. Surtout du côté du Medef et de l'Afep (Association française des entreprises privées, NDLR). Car ces 100 000 salariés du privé qui ne cotiseront plus au-dessus de 10 000 euros par mois – pour les professions libérales, cela représente au passage 200 000 personnes supplémentaires – se trouvent essentiellement dans les grands groupes. Or, jusqu'à présent, ces employeurs payaient une cotisation qui les satisfaisait, alors que demain, ils devront proposer un service qui leur coûtera beaucoup plus cher et qui sera de moindre rendement.

Ce gouvernement est tellement pressé de se faire bien voir du monde du business que ses membres ont totalement perdu pied avec ce qu'est la réalité du monde de l'entreprise

Concrètement, ils paient 26,94 % de cotisations sur le salaire entre trois et huit plafonds avec une partie qui ne produit pas de droits. Pour le même montant de cotisation et même avec une fiscalité favorable, ils ne pourront jamais offrir le même rendement, y compris par capitalisation. Ce n'est plus la peine que les journalistes s'amuse à faire des articles sur les avantages comparés de la capitalisation et de la répartition. Même le patronat plaide pour la seconde. Le Medef vient définitivement de fermer le dossier. Notons aussi que la cotisation patronale augmente de 0,2 % selon les projections du gouvernement. Ce qui ne devrait pas ravir les employeurs.

Est-ce que cette critique du Medef en fait un allié de poids pour défendre vos arguments ?

Si je peux avoir un soutien du Medef, cela ne me dérange pas. Au contraire. On est là pour ça ! Geoffroy Roux de Bézieux est très critique sur la réforme. A la CFE-CGC, on reste cohérents. Nous n'avons pas toujours des points de vue convergents avec le patronat, mais sur ce dossier je suis avec la CGT et avec le Medef.

Du côté de la CPME, c'est pareil : ils ne sont pas demandeurs. La situation est plus compliquée avec l'U2P. Car elle défend à la fois les artisans qui saluent plutôt la réforme, mais elle représente aussi les professions libérales depuis peu de temps. Et là, on voit bien que les avocats par exemple sont très remontés contre le projet.

Les cadres n'exercent pas forcément les métiers les plus pénibles. Qu'espérez-vous obtenir dans la concertation sur la pénibilité qui doit bientôt s'achever ?

Sur cette question, nous considérons qu'il faut contribuer et pas forcément au regard des catégories qu'on représente. Notre mandat est de demander que la pénibilité soit reconnue. On n'a pas le droit moral de mettre en poste un salarié de 60 ans qui est cassé physiquement, et pour lequel il n'y a plus de places d'hébergement dans les entreprises. Nous pensons que nous pouvons financer cette solidarité par une hausse des cotisations sociales.

┌ Ce refrain qui veut qu'augmenter des cotisations nuise à la performance des entreprises,
└ c'est la petite musique de Bercy

Pour la CFE-CGC, la feuille de paie n'est pas l'ennemie de la compétitivité. Ce refrain qui veut qu'augmenter des cotisations nuise à la performance des entreprises, c'est la petite musique d'ascenseur que vous entendez le matin et qui ne vous lâche plus de la journée. C'est celle de Bercy. Mais nous pensons aussi que la pénibilité doit être prise en compte pour les risques psycho-sociaux, le burn-out... Et sur ce point, ce sont aussi les cadres qui sont concernés.

Avec la disparition de l'Agirc-Arrco qui sera fondue dans le système universel, c'est encore un marqueur du statut de cadre qui disparaît. Cette catégorie, difficile à définir juridiquement, va-t-elle finir par s'éteindre ?

La négociation sur l'encadrement reprend, après quatre ans d'attente. S'agissant du statut, on nous explique, à commencer par le patronat, que c'est trop compliqué à définir. Mais je mets au défi les employeurs de négocier des forfaits jours pour leurs salariés sans la notion de cadre. Je comprends qu'il y ait une volonté des entreprises, surtout dans les grands groupes, de construire leurs propres classifications, mais la notion de cadre est solidement ancrée dans les conventions collectives. Elle ne disparaîtra pas aussi facilement. D'ailleurs, nous ne voulons pas un statut supplémentaire, les cadres existent partout. Mais il faut clarifier les choses au niveau interprofessionnel.

┌ Le dernier accord sur l'encadrement date de 1983. Il y avait peut-être le TGV Paris-Lyon
└ mais pas de smartphone, pas d'ordinateur, pas d'e-mails...

Le dernier accord sur l'encadrement date de 1983. Il y avait peut-être le TGV Paris-Lyon mais pas de smartphone, pas d'ordinateur, pas d'e-mails... Les métiers ne sont plus les mêmes. La fonction des cadres et le contenu de leurs missions ont changé. Quelle est la part de responsabilité qu'ils exercent aujourd'hui ? Comment évaluer leur valeur ajoutée ? Leurs droits et leurs devoirs ? Ils doivent pouvoir exercer leur droit de retrait, d'alerte... Nous avons une liste de propositions assez précise que nous présenterons pour accord. Je ne crois pas du tout au récit qu'on nous chante sur la mobilité

permanente, sur le fait qu'on va exercer dix métiers différents dans sa vie. C'est une donnée qui n'est jamais objectivée, mais peu importe. Nous sommes prêts à poser un cadre pour que tous, techniciens ou chefs de petites entreprises, trouvent leur place.

Depuis le 1^{er} novembre, les allocations des cadres au chômage sont dégressives. Diriez-vous, comme Laurent Berger, que ce décret sur l'assurance chômage est une « tuerie » ?

La vraie tuerie va toucher les plus précaires, ceux qui alternent des contrats et le chômage et qui vont voir en avril le montant de leurs prestations sacrément rabaissés. Je n'emploierai pas ce mot pour la dégressivité des allocations des cadres, mais c'est un nouveau coup de couteau d'une profondeur très inquiétante dans le pacte intercatégoriel. Lors de la précédente convention d'assurance chômage, les cadres avaient déjà vu le délai de carence pour toucher leurs allocations s'allonger à cinq mois.

Il faut rappeler que les ressources du régime d'assurance chômage sont assurées à 42 % par les cotisations et contributions prélevées sur les salaires des cadres, alors que moins de 15 % des allocations vont à cette catégorie. C'est donc 10 milliards d'euros par an qui vont à la solidarité intercatégorielle.

Un autre grand mensonge de ce gouvernement est d'avoir prétendu que plus on était indemnisé, moins on cherchait du travail

C'est parce qu'on prélève beaucoup aux cadres qu'on peut payer des allocations à tout le monde. Mais il n'y a rien à dire. Ce système est lisible et juste socialement. Ce qui est indigne en revanche, et c'est un autre grand mensonge de ce gouvernement, c'est d'avoir prétendu que plus on était indemnisé, moins on cherchait du travail. C'est la transgression inacceptable. C'est archi-faux et de nombreux travaux l'ont montré. La réalité est qu'un directeur informatique bien payé qui est viré à 50 ans ne retrouve pas un facilement. Ce n'est pas une question de niveau d'indemnisation, mais d'âge.

Assurance chômage, assurance retraite... Les cadres, qui sont pourtant nombreux à avoir voté pour Emmanuel Macron, sont-ils malmenés par le gouvernement ?

Ce gouvernement n'aime pas les cadres. Il n'est pas le seul. Cela fait 30 ans que le personnel politique a une dent contre eux. C'est une caractéristique bien française. Et c'est paradoxal parce que les élus ont peu ou prou la même origine, le même bagage scolaire, éducatif... Mais les cadres qui incarnent une forme de rationalité représentent un danger pour des politiques qui ont perdu pied avec le réel. Ils ne supportent pas que leurs pairs leur renvoient leurs contradictions et les conséquences de leurs actes.

C'est sur un dossier comme les retraites qu'on gagne ou qu'on perd une élection

Il est vrai que les « CSP + » ont voté plus massivement pour Emmanuel Macron que les autres, mais cela n'en fait pas une catégorie dévouée à son projet. Contrairement au syndicalisme où on adhère sur le long terme, l'électorat politique est bien plus volatil ! La réforme des retraites sera un des enjeux de la prochaine campagne présidentielle. C'est

sur un dossier comme celui-là qu'on gagne ou qu'on perd une élection.

« Etre réformiste, c'est penser que la société doit se transformer et vouloir faire grandir le corps social. Etre désigné comme réformiste par un pouvoir qui asservit le social à un agenda économique, c'est entrer dans le bain douillet de l'accommodement. Rester libre ! » Vous êtes l'auteur de ce tweet. A qui s'adresse-t-il ?

Je ne vise personne ! J'ai été élu à la tête de la CFE-CGC pour la première fois le 2 juin 2016. On était en plein marasme de la loi El Khomri et il y avait ce discours sur le pouvoir qui « désigne » ses interlocuteurs comme étant réformistes ou pas. Je trouve cela insupportable. C'est une entrave au bon fonctionnement de la démocratie. C'est la société civile qui désigne ses représentants, pas le pouvoir politique. Par « syndicat réformiste », on sous-entend qu'il y aurait des bons syndicats et d'autres pas, et que ce sont toujours les mêmes, quel que soit le projet de réforme.

Je suis militant depuis 30 ans à la CFE-CGC et il y a toujours cette pression qui dit : « *Tu es un syndicat réformiste donc tu vas accompagner les projets du gouvernement* ». A l'époque je l'ai dit et je le répète aujourd'hui, quand on est un syndicat libre et indépendant, il faut réfuter d'être désigné ainsi par le pouvoir parce que c'est une assignation à résidence. Dans une société, les réformes sont nécessaires mais elles doivent faire grandir le corps social, pas l'amoinrir.

Propos recueillis par Sandrine Foulon et Hervé Nathan